### DÉPARTEMENT

2A - CORSE-DU-SUD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de cor	seiller
• en exercice	15
• présents	7
• votants	7
absents	8
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 04 août 2023 à 19 he

à 19 heures 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230804-04082023-1-BIS-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023
Affichage : 04/08/2023
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est

Date de convocation : 31 juillet 2023

Date d'affichage : 04 août 2023 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Objet
ANNULE ET REMPLACE
LA DELIBERATION DU
VENDREDI 4 AOUT 2023
QUORUM NON ATTEINT
SUITE A UNE ERREUR

MATERIELLE

Étaient présents :

Félicien LUCCHINI, Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, Xavier BENEDETTI, Jean-Louis PIERAGGI, Antoine MARCHI.

Absents: Cathy POLI, Bianca TOMASI, Toussaint VALENTIN, Fabien CANETTI, François-Joseph LUCCHINI, Jacques-Antoine TRAMONI, Michel BENEDETTI, Sandra TOMASINI.

Secrétaire de séance :

M. BENEDETTI Xavier

Conformément à la convocation du 31 juillet 2023, le conseil municipal s'est réuni vendredi 4 août 2023 à 19H00, dans la salle des délibérations avec pour ordre du jour :

- Réglementation en matière de circulation et stationnement des taxis sur la commune / demande de stationnement Taxi
- Décision Modificatif augmentation de crédit sur l'opération "Restructuration du groupe scolaire"
- -Subvention association U FURNELLU
- -Demande de subvention complémentaires pour la restructuration du groupe scolaire (DETR et DSIL)
- Demande de subvention pour la consolidation et la construction de deux murs de soutènement (DETR)
- Attribution Marché "Restructuration du groupe scolaire ", lot 7, lot 8B, Lot 11 et lot 15
- Annule et remplace la délibération du 2 juin 2023 Désignation de deux délégués pour représenter la commune au sein du SIVOM des plaines du Sud

Le Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au Jeudi 10 août 2023 à 12h00, dans la salle des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le . Publié ou notifié le . Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230804-04082023-1-BIS-I

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023 Affichage : 04/08/2023

Fait à Monacia d'Aullene, le 04 août 2023

Le Maine

DÉPARTEMENT

0

2A - CORSE-DU-SUD

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

#### Nombre de conseillers

#### · en exercice · présents 8 · votants 10 · absents 5

· exclus

# MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212001630-20230810-10082023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023 Affichage: 10/08/2023

Séance du 10 août 2023 à 12 heures 00

De la commune Monacia d'Aullène

Date de convocation : 04 août 2023

Date d'affichage : 10 août 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

#### Objet

Annule et remplace la délibération du 2 juin 2023 pour la Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation multiples des plaines du Sud de la Corse

#### M. LUCIANI MARC-EUGENE

#### Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, VALENTINI Toussaint, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI

Absents: LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023.

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame Sandra TOMASINI a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 janvier 1966 portant création du syndicat intercommunal à vocation multiples des plaines du sud de la Corse,

Vu l'arrêté préfectoral N°2011276-0011 en date du 03 octobre 2011 modifiant l'article 3 de l'arrêté du 24 janvier 1966 relatif aux compétences exercées.

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2A2023071300001 du 13 juillet 2023 portant extension de périmètre du Syndicat Intercommunal à vocation multiple des plaines du Sud de la Corse

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du syndicat intercommunal à vocation multiples des plaines du sud de la corse

Considérant que le conseil municipal doit procéder au sorutin secret et la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégues titulaires et suppléants

Réception par le préfet : 16/08/2023

Les candidatures enregistrées pour les délégués titulaires sont . 10/08/2023

Monsieur BENEDETTI Xavier et Madame LESY Laurence.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin: 10

- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrage exprimés: 10

- Majoré absolue : 8

Ont obtenu

- Monsieur BENEDETTI Xavier: 10

- Madame LESY Laurence: 10

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires.

Les candidatures enregistrées pour les délégués suppléants sont :

Monsieur TRAMONI Jacques-Antoine et Madame TOMASINI Sandra.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin: 10

- Bulletins blancs ou nuls: 0

- Suffrage exprimés: 10

- Majoré absolue : 8

Ont obtenu

- Monsieur TRAMONI Jacques-Antoine: 10

- Madame TOMASINI Sandra: 10

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le . Publié ou notifié le .

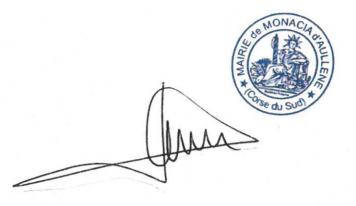
Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023 Affichage : 10/09/2 Maire



#### DÉPARTEMENT

2A - CORSE-DU-SUD

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	8
- votante	10

De la commune Monacia d'Aullène

• votants 10
• absents 5
• exclus 0

Séance du 10 août 2023 à

ocurred da 10 dour

à 12 heures 00

#### Date de convocation : 04 août 2023

ata d'affichess

Date d'affichage : 10 août 2023 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

#### Objet

Attribution Marché restructuration groupe scolaire, lot 7, lot 8B, lot 11, lot 15

#### M. LUCIANI MARC-EUGENE

#### Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, VALENTINI Toussaint, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI

Absents: LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

# OBJET / COMMANDE PUBLIQUE / MARCHE DE TRAVAUX "RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE MONACIA D'AULLENE ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE"

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023,

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu la neuvième consultation en procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles R. 2123-4 du Code de la Commande Publique, pour la conclusion d'un marché de travaux ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque », par envoi d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence en date du 18/04/2024, ainsi alloti :

- Lot n°06 : Menuiseries intérieures :
- Lot n°07 : Cloisons, plâtrerie, doublage et faux-plafonds ;
- Lot n°08B: Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC);
- Lot n°11 : Peinture ;
- Lot n°15 : Mobilier spécifique.

Vu les plis parvenus sur le profil acheteur de la Commune de Monacia d'Aullène à la date limite de réception des offres fixée au 22/05/2023.

Considérant qu'en l'état actuel, les lots n°07, n°08B, n°11 et n°15 sont en mesure d'être attribués, l'attribution des autres lots étant toujours en cours d'instruction, il y a lieu de procéder à l'attribution des lots attribuables. Les autres lots feront l'objet d'une délibération complémentaire.

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURES pour le lot n°07: Cloisons, plâtrerie, doublage et faux-plafonds.

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'entreprise CLIMATEC pour le lot n°08B: Chauffage, Ventilation et Climatisation.

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURES pour le lot n°11: Peinture ;

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURES pour le lot n°15 : Mobilier spécifique.

#### DECIDE

ARTICLE 1: Il est conclu entre l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURE, domiciliée Résidence Altea, Rue du Maréchal Juin, 20600 BASTIA, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque » pour le lot n°07 Cloisons, plâtrerie, doublage et faux-plafonds, pour un montant de 229 719.65€ HT - 2023-1803-07.

ARTICLE 2: Il est conclu entre l'entreprise CLIMATEC, domiciliée Avenue Georges Pompidou, 20137 PORTO VECCHIO, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque » pour le lot n°08B: Chauffage, Ventilation et Climatisation, pour un montant de 326 296.24€ HT - 2023-1803-08B.

ARTICLE 3: Il est conclu entre l'entreprise ROSSI FRERES PEINTURE, domiciliée Résidence Altea, Rue du Maréchal Juin, 20600 BASTIA, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque » pour le lot n°11 Peinture, pour un montant de 37 000€ HT -2023-1803-11.

ARTICLE 4: Il est conclu entre l'entreprise BULTHAUP AJACCIO, domiciliée Pôle d'activités Porticcio, Boulevard Marie Jeanne Bozzi, 20166 PORTICCIO, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque » pour le lot n°015: Mobilier spécifique, pour un montant de 47 325€ HT - 2023-1803-15.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le . Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Le Maire



DÉPARTEMENT

2A - CORSE-DU-SUD

0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers

en exercice 15
présents 8
votants 10
absents 5

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023

à 12 heures 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023 Affichage : 10/08/2023

Date de convocation : 04 août 2023

· exclus

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

DEMANDE DE
FINANCEMENT POUR
LA CONSTRUCTION
D'UN MUR DE
SOUTENEMENT ET LE
CONFORTEMENT D'UN
MUR DE
SOUTENEMENT
EXISTANT

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI, VALENTINI Toussaint

Absents: LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00.

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023.

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Le Maire informe son conseil municipal que des travaux de construction et de confortement de deux murs de soutènement doivent être engager dans un objectif d'améliorer le confort et l'utilisation des voies et des cheminements de la commune. Pour cela les études porteront aussi bien sur la reprise des gabarits, des structures de fondation, des parois de soutènement et des structures de chaussée. Le génie civil nécessaire à la création de ces ouvrages et les travaux d'aménagement des espaces publics font aussi partie de ces améliorations. (ci-joint Note explicative)

#### Le Montant total de l'opération serait le suivant

#### FINANCEMENT DE L'OPERATION Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

1)Montant HT des travaux

2)Honoraires de maîtrise d'œuvre (7.45%)

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 16/08/2023 1m2h1,00000023

#### 3) Missions Complémentaires :

Coordination Sécurité et Protection de la santé

Dossier au titre du Code de l'Environnement et de la loi sur l'eau

Levée Topographique

1 600.00€

Etude des sols et mission géotechnique

3 900.00€

CSPS et contrôle technique

#### Total missions complémentaires

5 500.00€

4) COUT D'OBJECTIF (1) + (2) + (3)

5) Aléas et imprévus (5.45%)

12 500.00€

6) Dépenses subventionnable : (4) + (5)

265 000.00€

7) TVA

-TVA à 10%

22 990.00€

-TVA à 20%

4 520.00€

-Total TVA

27 510.00€

-TOTAL TTC DE L'OPERATION (6) ET (7)

292 510.00€

Le financement pourrait être le suivant :

- -DETR, 40% pour une dépense de 265 000€ HT soit 106 000€
- -Région,30% pour une dépense de 265 000€ Euro HT soit 79 500€.
- Participation de la Commune à concurrence du solde.

OUÏ l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de :

Monsieur le Préfet de Corse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

- Monsieur le Président de la Collectivité Territorial de Corse,

par le préfet : 16/08/2023 Affichage: 10/08/2023

- Demande à Monsieur le Maire que ce projet se fasse dans les meilleurs délais.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le . Publié ou notifié le

Fait à Monacia d'Aullene, le 16 août 2023

Le Maire





## **CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTENEMENT**

## ET RECONSTRUCTION ET CONFORTEMENT D'UN MUR DE SOUTENEMENT EXISTANT Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

COMMUNE DE MONACIA D'AULLÈNE ception par le préfet 16/08/2023

Accusé certifié exécutoire

Affichage: 10/08/2023

## **NOTICE EXPLICATIVE – ETUDES D'AVANT-PROJET**

**OPERATION:** Construction D'un Mur De Soutenement Et Reconstruction ET CONFORTEMENT D'UN MUR DE SOUTENEMENT EXISTANT

MARCHE DE TRAVAUX : TERRASSEMENTS + MAÇONNERIE + GENIE CIVIL

### Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE MONACIA D'AULLENE Lieu-dit Caseme, D50 20 171 - Monacia d'Aullène

Tel: 04.95.71.81.09 Courriel: mairie.monacia-aullene@orange.fr



**Emission** 

1

Maître d'Œuvre

**BET PEIXOTO** Résidence Stiletto 20167 Ajaccio

Tel: 07.71.78.79.34 Courriel: fp\_ingenierie@hotmail.com



Description

Première diffusion

Géomètre

Géotechnique

Références	Ind	Rv	Date
	Α	0	02-08-2023

## SOMMAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé	 	

٦.	CO	NTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE	Récention par le préfet : 15/08
2.	DE	ROULEMENT DES OPERATIONS	Affichage : 10/08/2023
3.		CALISATION GEOGRAPHIQUE	
4.		AT DES LIEUX	
	4.1.	Etat des lieux Zone 1	7
	4.2.	Etat des lieux Zone 2	8
5.	INT	ERVENTIONS ET PRECONISATIONS	9
	5.1.	Zone 1 : Reconstruction et confortement d'un mur existant	9
5	5.2.	Zone 2 : Construction d'un mur de soutènement	10
6.	L'IN	VESTISSEMENT	11
6	5.1.	Montant des travaux	11
6	.2.	Financement de l'operation	12

## CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Située à une vingtaine de kilomètres à nord-ouest de Bonifacio par la route territoriale. La commune de Monacia d'Aullène fait partie de la région de la Corse du Sud. Du hameau de Ganucciu au pied de

l'Omu di Cagna à la plage de Furnellu, Monacia d'Aullène s'étend entre mer et montagne.

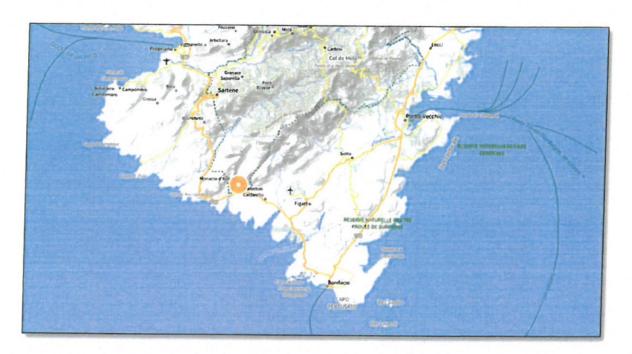


Fig. 1. Localisation: Plan ING

La commune de Monacia d'Aullène est composée de 521 habitants sur une surface de 3984 HA, 17km de littoral et 1500 HA de forêt. Son littoral, espace naturel entièrement préservé, abrite la tour génoise d'Olmetu. D'autre part, le massif granitique de Cagna, limite entre l'Alta Rocca et l'extrême sud, constitue le dernier rempart méridional de l'île.

Le développement des activités de la commune, l'extension de l'urbanisation et le développement de la population ont pour conséquence de rendre les structures et infrastructures 'obsolète' notamment en durabilité, mais également de gabarit. Les sollicitations sans cessent croissantes entraînent de nombreuses dégradations et marques l'insuffisance de la voirie. Celles-ci faisant émerger de nouveaux besoins en infrastructures, voiries, aménagements de quartiers et d'espaces publics.

Le relief légèrement pentu de la commune oblige la création d'ouvrages de contention et support suffisamment dimensionnés par le calcul et selon les directives européennes afin de pérenniser la bonne sécurisation des habitants et la circulation des véhicules

## 2. DEROULEMENT DES OPERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Les travaux consistent sur la construction d'un mur de soutènement et la reconstruction et le construction d'un mur de soutènement et la reconstruction et le construction d'un mur de soutènement et la reconstruction et le préfet | 16,08/27

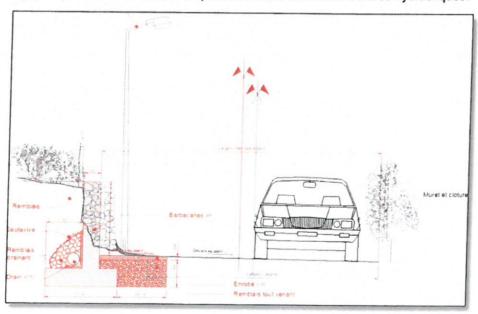
d'un mur existant en termes de sécurisation, dans l'objectif d'améliorer le confort et l'utilisation des voies voies et des cheminements de la commune. Pour cela les études porteront aussi bien sur la reprise des gabarits, des structures de fondation, des parois de soutènement et des structures de chaussée. Le génie civil nécessaire à la création de ces ouvrages et les travaux d'aménagement des espaces publics font aussi partie de ces améliorations. Les travaux sont répartis en deux thèmes distincts et complémentaires:

- Terrassements et réseau EP.
- Maçonnerie et génie civil,
- Reprise de voirie.

Les fondations font l'objet d'une étude complémentaire géotechnique du type G2 AVP et G2 PRO. Cette mission est confiée au maître d'ouvrage et les résultats doivent nous être transmis afin de valider le calcul théorique de la capacité portante des fondations existantes.

#### Confortement de talus et soutènement divers

Ces ouvrages seront dimensionnés conformément à une étude établie et sur la base d'investigations complémentaires telles que des sondages de sols et/ou des études géotechniques, géologiques ou hydrogéologiques pour les talus infiltrés ou présentant des désordres d'ordres hydrauliques.



Flg. 2. Principe d'élargissement et de stabilisation de talus

#### ⇒ Réhabilitation des voiries

Ce poste comprend selon les besoins de l'itinéraire, un élargissement éventuel de l'Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur de l'assistité de la route de la structure existante de l'assistité de l'ass

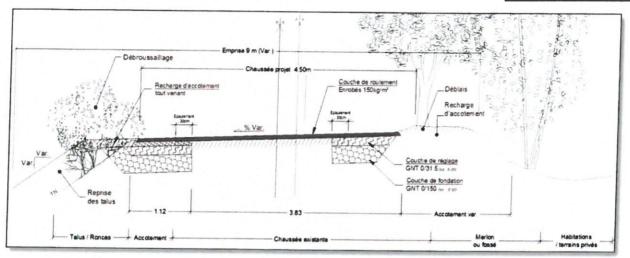


Fig. 3. Principe d'élargissement sur emprise existante

#### 

Afin de redonner une lisibilité aux routes et aux chemins, des murets de délimitation seront construits. Ces murets pourront être conçus pour le maintien des terres et la stabilisation des talus.

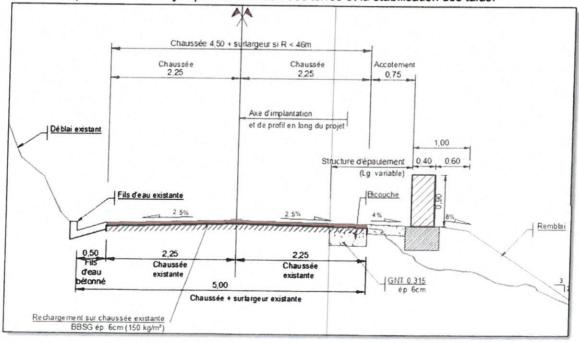


Fig. 4. Principe d'élargissement fossé en « L » et surlargeur sécurisée par un parapet

#### 3. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Cette opération inscrit dans le cadre de la construction d'un mur de soutènement représentation et confortement d'un mur de soutènement existant est repartie sur deux zones : Affichage: 10/08/2023

Réception par le préfet : 16/08/2023

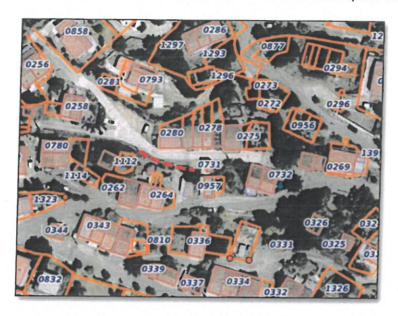


Fig. 5. Zone 1 : Reconstruction et confortement d'un mur existant

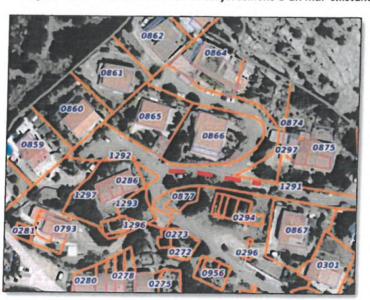


Fig. 7. Zone 2 : Construction d'un mur de soutenement



Fig. 6. Zone 1 des travaux



Fig. 8. Zone 2 : Zone 2 des travaux

#### **ETAT DES LIEUX** 4.

4.1. **ETAT DES LIEUX ZONE 1**  Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire







Fig. 9. Flambement du mur existant Fig. 10. Fissures sur zone de flambement

Fig. 11. Reprise existante







Fig. 13. Zone d'accès 1



Fig. 14. Zone d'accès 2

### 4.2. ETAT DES LIEUX ZONE 2



Fig. 15. Voirie non sécurisée + effondrement d'un talus



Fig. 16. Voirie non sécurisée + mat réseaux aériens divers

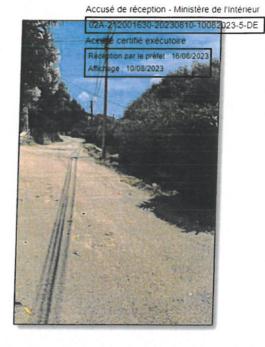


Fig. 17. Zone d'accès 1



Fig. 18. Voire non sécurisé + effondrement d'un talus + rive en béton



Fig. 19. Talus existant



Fig. 20. Exutoire EP

## 5. INTERVENTIONS ET PRECONISATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

5.1. ZONE 1: RECONSTRUCTION ET CONFORTEMENT D'UN MUR EXISTANT ACCUSE CErtifié exécutoire

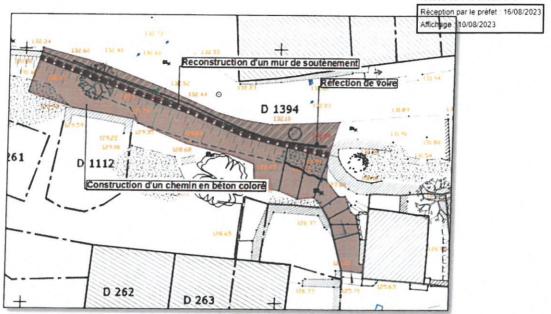


Fig. 21. AVP: Plan d'aménagement divers zone 1

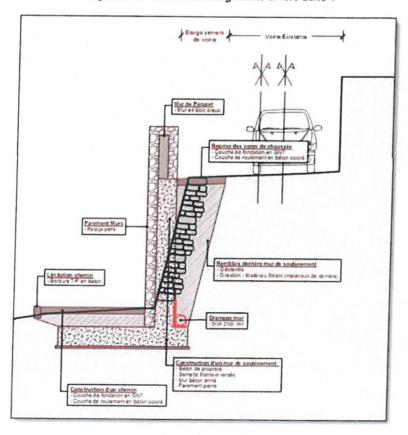


Fig. 22. AVP: Coupe type zone 1

### 5.2. ZONE 2: CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTENEMENT

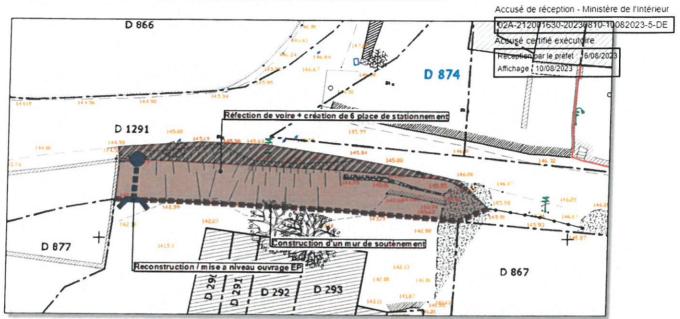


Fig. 23. AVP : Plan d'aménagement divers zone 2

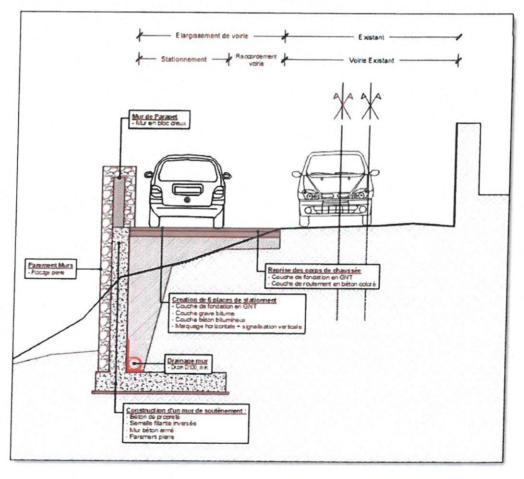


Fig. 24. AVP: Coupe type zone 2

## 6. L'INVESTISSEMENT

6.1. MONTANT DES TRAVAUX

Le montant des travaux au stade de l'avant-projet est de :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023 Affichage : 10/08/2023

CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTENEMENT ET RECONSTRUCTI ET CONFORTEMENT D'UN MUR DE SOUTENEMENT EXISTANT	ON
DESIGNATION	TOTAL PARTIEL HT
INSTALLATION DE CHANTIER	3 500,00 €
TRAVAUX PREPARATOIRES	1 800,00 €
TERRASSEMENTS	19 500,00 €
BORDURES ET DISPOSITIFS DE RETENUE	2 100,00 €
MACONNERIE	190 000,00 €
ASSAINISSEMENT	2 000,00 €
STRUCTURES DE CHAUSSÉES - REVETEMENT VOIRIE et TROTTOIR	7 500,00 €
SIGNALISATION VERTICAL ET HORIZONTALE	3 500,00 €

TOTAL HT	229 900,00 €
----------	--------------

Le montant de l'estimation prévisionnel du cous des travx s'élevé à 229 900,00€ HT.

### 6.2. FINANCEMENT DE L'OPERATION

Pour cette opération l'investissement serait le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Financemo	ent de l'opération	Réception par le préfet : 16/08/2023 Affichage : 10/08/2023
(1) Montant HT des travaux	are de l'operation	229 900,00
(2) Honoraires de maîtrise d'œuvre (7,45%)		17 100,00 €
(3) Missions complémentaires :		
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé :		
- Dossier au titre du Code de l'Environnement et d	e la loi sur l'eau	
- Levée topographique		1 600,00 €
<ul> <li>Etude des sols et mission géotechnique</li> <li>CSPS et contrôle technique</li> </ul>		3 900,00 €
oor o or oorhood teernings	Total missions complémentaires	5 500,00 €
(4) COUT D'OBJECTIF (1) + (2) + (3)		252 500,00 €
(5) Aléas et imprévus (5,45%)		12 500,00 €
(6) Dépense subentionnable : (4) + (5)		265 000,00 €
(7) TVA		
	- TVA à 10%	22 990,00 €
	- TVA à 20%	4 520,00 €
	- Total TVA	27 510,00 €
(8) TOTAL TTC DE L'OPERATION (6) + (7)		292 510,00 €

Soit un montant total de l'opération à 292 510,00 €TTC, intégrant le montant de la part subventionnable de 265 000,00 €HT

DÉPARTEMENT 2A - CORSE-DU-SUD

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Nombre de conseillers · en exercice 15 · présents 8 10 · votants · absents 5 · exclus 0

MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023 Affichage: 10/08/2023

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023

à 12 heures 00

Date de convocation : 04 août 2023

Date d'affichage : 10 août 2023

Objet DM 01 AUGMENTATION **DES CREDITS** BUDGETAIRES SUR L'OPERATION 1803

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

#### M. LUCIANI MARC-EUGENE

#### Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI, VALENTINI Toussaint

Absents: LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

#### Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00.

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023,

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le guorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

	Distance of a	Dépe	nses	Rece	ttes
Désignation		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	INVESTISSEMENT				
0 2138-42 : N	EMBELISSEMENT VILLAGE ET PLACE MURS SOUTENEMENT I : Immobilisations corporelles	200 000.00 € 200 000.00 € 400 000.00 €			
The second secon	: NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	100 000.00 0	400 000.00 €		
OTAL D 23	: Immobilisations en cours		400 000.00 €	Accusé de rèce	ption - Ministère de l'Intérie
	Total	400 000.00 €	400 000.00 €		0-20230810-10082023-4-E
	Total Général		0.00 €	Accusé certifié e	
Signataires	Antoine MARCHI BENEDETTI Michel Bianca TOMASI Catherine POLI Fabien CANETTI Félicien LUCCHINI		Absent		
ļ	Jacques Antoine TRAMONI  Jean-Louis PIERAGGI		Alpsen	5	
	Laurence LESY		Jewin 1		
j	LUCCHINI Francçois Joseph		Aben	r	
	Marc Eugène LUCIANI		- 4	5	
1	Nicolas BENEDETTI		210		
ī	OMASINI Sandra		Tan		

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le . Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Toussaint VALENTINI

Xavier BENEDETTI

Le Maire

DÉPARTEMENT 2A - CORSE-DU-SUD

0

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

#### Nombre de conseillers

#### 15 · en exercice · présents 8 10 · votants · absents 5 · exclus

# MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023 Affichage: 10/08/2023

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023

à 12 heures 00

#### Date de convocation : 04 août 2023

Date d'affichage : 10 août 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet INDIVIDUALISATION **DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** POUR L'EXERCICE 2023 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION U **FURNELLU** 

## M. LUCIANI MARC-EUGENE

#### Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, VALENTINI Toussaint, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI

Absents: LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

#### Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum,

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023,

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans sa séance du 29 juin 2023, il a été présenté la demande de subvention de l'association U FURNELLU. Suite à l'absence de quorum, le vote de la subvention n'a pu avoir lieu. Aujourd'hui, il y a lieu de représenter cette demande.

Il est rappelé aux membres du Conseil que le dossier a été examiné par les services administratifs.

Les membres du conseil municipal proposent d'attribuer et de verser une subvention à l'association suivante :

- U Furnellu : 3 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'ur accion de l'Intérieur de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-2-DE

- décide d'attribuer et de verser une subvention à Furnellu d'un montant de 3 000€.

Affichage: 10/08/2023

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le . Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Le Maire

DÉPARTEMENT 2A - CORSE-DU-SUD

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Nombre de conseillers

· en exercice 15 · présents 8 10 · votants · absents 5 · exclus 0

MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230810-10082023-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023 Affichage: 10/08/2023

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 10 août 2023

à 12 heures 00

Date de convocation : 04 août 2023

Date d'affichage : 10 août 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet TAXIS/AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Laurence LESY, Nicolas BENEDETTI, TOMASINI Sandra, PIERAGGI Jean-Louis, POLI Cathy, Xavier BENEDETTI, VALENTINI Toussaint

Absents: LUCCHINI François-Joseph, TRAMONI Jacques-Antoine, LUCCHINI Félicien, CANETTI Fabien, BENEDETTI Michel TOMASI Bianca a donné procuration à BENEDETTI Nicolas MARCHI Antoine a donné procuration à PIERAGGI Jean-Louis

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI SANDRA

Vu la convocation du 31 juillet 2023, pour la réunion du conseil municipal du 4 août 2023 à 19H00,

Vu l'absence de quorum.

Vu la deuxième convocation envoyée aux membres du conseil en date du 4 août 2023.

Le conseil municipal peut se tenir jeudi 10 août 2023 à 12h00 sans avoir obtenu le quorum

Madame TOMASINI Sandra a été désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire au sein du conseil.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Monacia d'Aullène a reçu une demande de stationnement de taxis.

Le Maire souligne au conseil municipal que la commune ne bénéficie plus de service régulier de transport depuis plusieurs années. De ce fait de nombreux administrés âgés ou n'ayant pas de moyen de transport éprouvent des difficultés à se rendre hors de la commune pour faire leurs achats ou pour se rendre à des rendez-vous médicaux entre autres.

Le Maire souhaite l'avis du Conseil Municipal sur la nécessité de créer une autorisation de stationnement de taxis.

Le conseil municipal

OUÎ l'Exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à

#### l'unanimité :

- -D'autoriser le Maire à prendre un arrêté de création de 1 autorisation de stationnement de taxi,
- -De donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette autorisation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé aption - Ministère de l'Intérieur registre les membres présents.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023 Affichage : 10/08/2023

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 10 août 2023

Le Maire

DÉPARTEMENT 2A - CORSE-DU-SUD

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

#### Nombre de conseillers

· en exercice 15 · présents 12 votants 12 · absents 3 · exclus

# MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230908-08092023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023 Affichage: 11/09/2023

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 08 septembre 2023 à 18 heures 30

#### Date de convocation : 04 septembre 2023

Date d'affichage : 11 septembre 2023 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

#### Objet

Annule et remplace la délibération du 2 juin 2023 "COMMANDE PUBLIQUE MARCHE DE TRAVAUX RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE MONACIA D'AULLENE ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE, LOT 8A"

## M. LUCIANI Marc-Eugène

#### Étaient présents :

LUCCHINI Félicien, TRAMONI Jacques-Antoine, BENEDETTI Michel, TOMASINI Sandra, PIERAGGI Jean-Louis, LESY Laurence, CANETTI Fabien, BENEDETI Xavier, BENEDETTI Nicolas, MARCHI Antoine, **VALENTINI** Toussaint

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI Sandra

#### OBJET / COMMANDE PUBLIQUE / MARCHE DE TRAVAUX "RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE MONACIA D'AULLENE ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE"

Le Maire informe son conseil, suite au courrier en date du 26 juillet 2023 de la Préfecture Corse du Sud, Bureau de contrôle de légalité, une erreur apparait dans la délibération du 2 juin 2023 portant attribution du marché "Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque, lot 8B. Le montant de l'offre retenue dans la délibération est mentionné pour un montant de 135 086.22€ HT alors que l'offre du candidat est de 135 096.22€. Il y a donc lieu de reprendre cette délibération.

Le Maire soumet à nouveau au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le huitième consultation en procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles R.2123-4 du Code de la commande publique, pour la conclusion d'un marché de travaux ayant pour objet "restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullène et création d'une médiathèque", par envoi d'un avis d'Appel Public à la concurrence en date du 04/04/2024, ainsi alloti :

- Lot N°08A : Plomberie, sanitaire

Vu les plis parvenus sur le profil acheteur de la Commune de Monacia d'Aullène à la date limite de réception des offres fixée au 02/05/2023.

Considérant qu'en l'état actuel, le lot 8A est en mesure d'être attribué, l'attribution des autres lots étant toujours en cours d'instruction, il y a lieu de procéder à l'attribution des lots attribuables. Les autres lots feront l'objet d'une délibération complémentaire.

Vu l'offre désignée économiquement la plus avantageuse, en application des dispositions et critères relatifs au jugement des offres, formulée par l'Entreprise JMC PLOMBERIE pour le lot N°8A : Plombéries sanftairen - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230908-08092023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023 Affichage : 11/09/2023

#### DECIDE

Article 1: Il est conclu entre l'entreprise JMC PLOMBERIE, domiciliée Lot ARATAGGIU, route de Porra, 20137 PORTO-VECCHIO, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte ayant pour objet "Restructuration du groupe scolaire de Monacia d'Aullèe et création d'une médiathèque" pour le lot N°8A: Plomberie, sanitaire, pour un montant de 135 096.22 Euros HT - Marché N° 2023-1803-08A

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le . Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 11 septembre 2023

Le Maire

DÉPARTEMENT 2A - CORSE-DU-SUD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Nombre de conseillers

· en exercice 15 8 · présents · votants 9 · absents 6 · exclus 0

MUNICIPAL

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 20 octobre 2023

à 19 heures 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023 Affichage: 24/10/2023

Date de convocation :

16 octobre 2023

Date d'affichage : 20 octobre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Déclaration sans suite du lot 6 du marché relatif à la restructuration du groupe scolaire - Menuiseries intérieures

M. LUCIANI Marc-Eugène

Étaient présents :

Monsieur Félicien LUCCHINI, Monsieur BENEDETTI Michel, Madame TOMASINI Sandra, Monsieur Jean-Louis PIERAGGI, Madame Laurence LESY, Monsieur Xavier BENEDETTI, Monsieur BENEDETTI

Catherine POLI a donné procuration à Laurence LESY Absents: Antoine MARCHI, Jacques-Antoine TRAMONI, Bianca TOMASI, François-Joseph LUCCHINI, Toussaint VALENTINI, Fabien CANETTI

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI Sandra

Mme TOMASINI Sandra a été nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal:

Vu l'article R21185-1 du Code de la commande publique relatif aux marchés publics ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande publique ;

Vu les consultations lancées les :

CONSULTATION N°	REFERENCE	DATE DE MISE EN LIGNE
DCE 1	MONAUL MAPA 2021-03-01	24/03/2021
DCE 2	MONAUL MAPA 2021-12-03	17/12/2021
DCE 5	MONAUL MAPA 2022-09-04	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
DCE 6	MONAUL MAPA 2023-01-01	024,212901630-20231020-20102023-04-DE
DCE 8	MONAUL MAPA 2023-04-03	1876492029rtifié exécutoire
		Réception par le préfet : 24/10/2023

Considérant l'infructuosité systématique malgré les nombreuses relances dudit lot :

Considérant la nécessité d'attribuer rapidement ledit lot au regard de l'avancée des autres lots ;

Considérant la nécessité de procéder à une redéfinition importante du besoin ;

Considérant que l'estimation dudit lot est inférieure à 1 million d'euros hors taxes pour le marché de travaux et que le montant du lot n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots :

Considérant que l'estimation dudit lot est inférieure à 100 000 € HT ;

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

#### DÉCIDE

1°/ DE DÉCLARER SANS SUITE la consultation relative au lot 6 - Menuiseries intérieures - du marché de restructuration du groupe scolaire pour redéfinition du besoin.

2°/ DE RELANCER une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable ; impliquant la rédaction d'un nouveau cahier des charges, dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Fait à Monacia d'Aullene, le 20 octobre 2023.

Le Maire

DÉPARTEMENT 2A - CORSE-DU-SUD

# **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

#### Nombre de conseillers · en exercice · présents 8 · votants 9 · absents 6 · exclus

MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023 Affichage: 24/10/2023

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 20 octobre 2023

à 19 heures 30

#### Date de convocation :

16 octobre 2023

Date d'affichage : 20 octobre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

#### Objet

demande de réajustement subvention de l'Associu di Monacci

#### M. LUCIANI Marc-Eugène

#### Étaient présents :

Monsieur Félicien LUCCHINI, Monsieur BENEDETTI Michel, Madame TOMASINI Sandra, Monsieur Jean-Louis PIERAGGI, Madame Laurence LESY, Monsieur Xavier BENEDETTI, Monsieur BENEDETTI Nicolas

Catherine POLI a donné procuration à Laurence LESY Absents: Antoine MARCHI, Jacques-Antoine TRAMONI, Bianca TOMASI, François-Joseph LUCCHINI, Toussaint VALENTINI, Fabien CANETTI

#### Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI Sandra

Mme TOMASINI Sandra a été nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Maire informe son conseil, que dans un courrier envoyé par mail en date du 05/09/2023, la présidente de l'Associu di i Monacci demande un réajustement de la subvention qui lui a été attribuée par délibération du 29 juin 2023. Pour mémoire, dans sa délibération l'assemblée avait voté une subvention d'un montant de 1500 Euros.

Le Maire rappelle que cette association procure à notre commune un apport culturel et donc mérite un soutien plus important. Le Maire propose un réajustement d'un montant de 500 euros :

OUÎ l'Exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 3 voix pour et 6 voix contre

Décide de donner un avis défavorable à un réajustement de la subvention à l'Associu di i Monacci.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Le Maire,

Marc Eugène LUCIANI

DÉPARTEMENT 2A - CORSE-DU-SUD

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

Nombre de conseillers · en exercice · présents 8 · votants 9 6 · absents · exclus 0

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023 Affichage: 24/10/2023

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 20 octobre 2023

à 19 heures 30

Date de convocation :

16 octobre 2023

Date d'affichage : 20 octobre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

demande de subvention de l'association "A CURRILINGA"

M. LUCIANI MARC-EUGENE

Étaient présents :

Monsieur Félicien LUCCHINI, Monsieur BENEDETTI Michel, Madame TOMASINI Sandra, Monsieur Jean-Louis PIERAGGI, Madame Laurence LESY, Monsieur Xavier BENEDETTI, Monsieur Nicolas BENEDETTI Catherine POLI a donné procuration à LESY Laurence Absents: Fabien CANETTI, Bianca TOMASI, Toussaint VALENTINI, Antoine MARCHI, François-Joseph LUCCHINI, Jacques-Antoine TRAMONI

Secrétaire de séance :

Mme TOMASINI Sandra a été nommé(e) à l'unanimité secrétaire de

Le Maire informe son conseil, que dans un courrier en date du 28 juillet 2023, le président de l'Association " A CURRILINGA" nous annonce la réalisation de la troisième édition de "A Currilingua" course solidaire au profit de la langue Corse.

Le Maire rappelle que cette association a été créée dans un but de sauvegarde de la langue Corse. Cette course se tiendra sur une partie du territoire de la commune.

Le Maire propose un soutien d'un montant de 100 euros :

OUI l'Exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour et 0 voix contre

Décide de donner un avis favorable à la demande de subvention au profit de l'association "A CURRILINGA" pour un montant de 100 euros Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

e Maire,

Marc Eugène LUCIANI

02A004

#### Mairie de MONACCIA D'AULLENE - Budget principal

Code INSEE

Commune

DM 2023

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal**

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 02**

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 8
Nombre de suffrages exprimés 9

VOTES: Contre 0

Pour

9

Date de convocation :

16/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le 20 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de LUCIANI Marc-Eugène, Maire.

Objet:

DM 2 : Modification des crédits budgétaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023 Affichage : 24/10/2023

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6288 : Autres services extérieurs	100,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100,00 €			
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		100,00 €		
TOTAL D 65: Autres charges gestion courante		100,00 €		
Total	100,00 €	100,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2138-40 : EMBELISSEMENT VILLAGE ET PLACE	3 500,00 €			
D 2152-21003 : VOIRIE GIANUCCIO		3 500,00 €		
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	3 500,00 €	3 500,00 €		
Total	3 500,00 €	3 500,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Signataires :

Antoine MARCHI

BENEDETTI Michel

Bianca TOMASI

Catherine POLI

Fabien CANETTI

Félicien LUCCHINI

Jacques Antoine TRAMONI

Jean-Louis PIERAGGI

Laurence LESY

LUCCHINI Francçois Joseph

Marc Eugène LUCIANI

Nicolas BENEDETTI

TOMASINI Sandra

02A004 Code INSEE

## Mairie de MONACCIA D'AULLENE - Budget principal

Commune

DM 2023

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal**

Toussaint VALENTINI	
Xavier BENEDETTI	

Certifié exécutoire par LUCIANI Marc-Eugène, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Monacia d'Aullène, le 20/10/2023.

ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20231020-20102023-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023 Affichage : 24/10/2023